



Extrait du Logistique et Transport

<http://transport-logistique.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article66>

Documents pour admission aux actions du CREL (CACES 1, 3, 5)

- PARTENAIRES - CREL Centre de Ressources En Logistique -

Date de mise en ligne : vendredi 16 décembre 2011

Description :

Liste des documents attendus pour les élèves participants aux actions du CREL

Copyright © Logistique et Transport - Tous droits réservés

Tout élève venant suivre une action de formation au sein du CREL, dans le cadre des préparations à la conduite de chariot (CACES 1, 3, 5), doit obligatoirement avoir reçu sa formation théorique au sein de son établissement d'origine.

Sa prise en charge au CREL ne pourra être confirmée qu'après :

- ▶ réception du résultat de la formation théorique,
- ▶ signature du règlement intérieur,
- ▶ communication de sa fiche de renseignement.

L'ensemble de la procédure ci-jointe a été rappelé lors de la réunion CREL du 9 novembre 2011.